Agriculture : la troisième voie

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 1008

PDF erstellt am: **09.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1020464

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
1008
DP
J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
20 septembre 1990
Vingt-septième année

Agriculture: la troisième voie

Quand la Suisse recense les distorsions de son développement économique comparé à celui de l'Europe, l'agriculture figure en tête de liste. Les différences des prix de production sont telles que la paysannerie ne pourrait résister à l'ouverture brutale des frontières. Certes, la négociation sur l'Espace économique européen laisse de côté ce dossier, considérable exception à la libre circulation des marchandises. Mais le répit est provisoire.

Chacun admet qu'il serait déraisonnable par une politique des prix de continuer à creuser l'écart. Mais refuser d'augmenter les prix dans un pays où l'ensemble des revenus progresse, lentement mais régulièrement en valeur réelle, ce serait rompre toute solidarité avec une classe de la population. Le maintien d'une agriculture «forte» est de surcroît une tâche constitutionnelle. Dès lors le paiement direct est présenté comme le remède-miracle. Dans ce schéma, les prix à la production restent stables, mais l'amélioration du revenu agricole ou même la compensation de la hausse des charges fait l'objet d'un paiement direct en francs. Selon quels critères? Il y en a plusieurs possibles. Une commission d'experts les a catalogués (voir DP 997). L'Union suisse des paysans demande que le paiement soit fonction de la surface.

Les avantages de la formule: les prix suisses cessent de diverger par rapport aux prix européens, les paysans ne sont pas déclassés, l'indice des prix est soulagé.

Mais les désavantages sont considérables.

Première critique, le risque d'incompréhension. Quiconque se promène dans les Alpes admet que le paysan qui fauche, en altitude, un foin maigre sur des pentes abruptes mérite, en plus de la valeur dérisoire de sa récolte, une aide directe de solidarité. Pas possible d'avoir le même réflexe à la vue d'une moissonneuse-batteuse au travail sur une terre fertile. «Il a du blé», la mémoire collective est tenace.

Deuxième critique, le risque exponentiel. Certes, au départ, les paiements directs généralisés se feront par petites touches: de quoi gagner du temps pour les magistrats responsables et de calmer les impatiences. Mais si l'objectif est de limiter l'écart des prix avec la Communauté européenne tout en maintenant une parité avec l'évolution des revenus nationaux, la part des paiements directs ne cessera de croître, renforçant le risque de rejet par son poids sur les budgets.

Troisième critique, le renforcement des inégalités. Les paiements directs, s'ils sont attribués en fonction de la surface, accentueront les inégalités. En règle générale les petits domaines connaissent une exploitation intensive; malgré cela leur rendement par unité de main-d'œuvre est inférieur de 26 à 27% au rendement des grandes entreprises. Certes, d'autres modèles sont envisageables et sont proposés. Ce sont des variantes de paiements directs dégressifs. Ils répondent mieux à l'équité. Mais ils contredisent les efforts de restructuration.

Quatrième critique, la rente foncière. La commission d'experts a calculé diverses variantes à partir d'un montant global de 200 millions. Pour une exploitation moyenne (20-25 ha), la rente serait de 4000 à 4500 francs. Même sous cette forme, modeste, elle est de nature à soutenir les prix du sol, déjà excessifs; elle conforte l'idée que le sol, en lui-même, dégage une rente sans cesse croissante.

Sous ces aspects novateurs, les paiements directs tendent donc à maintenir le statu quo; et au prix de quels marchandages politiques?

Une politique des prix restrictive risque en revanche de provoquer des faillites, des révoltes, des drames humains.

Face à cette impasse, je suis convaincu qu'une aide contractuelle est une troisième voie. Les experts ne l'agréent pas, mais il faut persister et signer *(voir notre proposition page suivante)*.

AG